

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP119 Social Media & Community Management			
Code	ECRP1B19RP119	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Eve BOIDRON (eve.boidron@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Une stratégie de communication B to C, comme B to B, ne peut se concevoir sans une présence affirmée sur les réseaux sociaux adéquats. Le Community manager est donc le chargé des relations publiques 2.0. dans nos entreprises au XXI^{ème} siècle. Cette unité d'enseignement vous offre donc l'occasion de découvrir cette nouvelle facette du métier des Relations publiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
 - 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
 - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
 - 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
 - 2.6 Développer une attitude assertive et positive
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
 - 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
 - 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
 - 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**
 - 4.1 Assurer la cohérence de l' "image d'entreprise"
 - 4.4 Évaluer l'impact de toute action de communication
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Mettre en place des stratégies de communication et d'information en adéquation avec les objectifs poursuivis

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- cerner les mécanismes des réseaux sociaux
- mettre en place un système de veille éditoriale
- comprendre, analyser et produire les outils de base de la communication numérique
- comprendre, analyser et produire du contenu numérique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B19RP119A Social Media & Community Management

24 h / 2 C

Contenu

Chapitre I) RP. 2.0.Contexte d'apparition

1) Evolution des technologies du web

2) Naissance des réseaux sociaux

Chapitre II) Digitalisation de la société

1)Nouveau modèle relationnel

2)Nouveaux modes de consommation de l'information

3)Nouveaux métiers

Chapitre III) Les outils du community manager

1)Animation de communautés et production de contenus

2)La charte éditoriale

3)La ligne éditoriale

4)Le calendrier éditorial

5)Le public cible : les personas

6) Modérer

Chapitre IV) Les spécificités de chaque réseau

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Travail en autonomie et en groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

- Une séance de « questions-réponses » se tient lors de la dernière séance de l'activité d'apprentissage.
- Les étudiants peuvent contacter l'enseignant pour des demandes d'éclaircissement.

Sources et références

Pignard-Cheynel N., Van Dievoet L.,(2019), *Journalisme mobile*, Col. INFOCOM, De Beock Supérieur.

Viallon P., Garder E., (2020), *Médias dits sociaux ou médias dissociants?* , Col. Culture et Com, De Beock Supérieur.

Liste non-exhaustive. Toutes les ressources et références utilisées sont précisées lors des séances de cours et reprises dans la présentation Power Power postée sur Connected.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Présentation powerpoint
- Sites Internet
- Notes de cours
- Vidéos
- ...
- Documents disponibles sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit : 50 pts

Travail de groupe : 45 pts

EVC : 5 pts

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectEd au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	5	Evc	5
Période d'évaluation			Trv + Exe	95	Trv + Exe	95

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).